

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 234 Subvention à l'association Courant d'Art Frais 13e

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Courant d'art frais, 19 rue de la Fontaine à Mulard (13^e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 30 juin 2011;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.500 euros, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Courant d'Art Frais, 19 rue de la Fontaine à Mulard (13^e), pour le fonctionnement de ses ateliers de marionnettes. N° SIMPA 10785/ 2011_01032.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004: Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.